

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE VILLAGE DE CASSY DU20/11/2023

Présents : Elus :

M. Jean-Jacques LACOMBE

M. Gérard CLERQUIN

Membres du Comité de Village :

M. Patrick CHOLLET

Mme Marie-France DEIX

M. Adam DIAS DA ROCHA

M. Yves GARNIER

Mme Dominique PALLARO

M. Philippe SALMON

Mme Brigitte VINOUR

Absents excusés :

Mme Michèle BRIEFF

Mme Pierrette BOURNERIE

M. Patrick BOUILLON

M. Jean-Paul CAILLET

Ordre du jour

- ✓ Point d'étape sur les projets d'aménagement urbain de notre Commune, concernant plus particulièrement CASSY

- ✓ Sujets d'actualité : nouvelle implantation des conteneurs poubelles – Transports scolaires

- ✓ Informations diverses.

M. LACOMBE fait un point d'actualité sur les projets d'aménagement urbain engagés :

➤ **Cœur de Vie de CASSY :**

Remarque : ce projet reste lié au transfert des installations sportives vers la Plaine des Sports de Mouchon.

Cet espace de 2,3 ha, largement paysagé, sera réparti en deux zones mais l'aménagement d'ensemble gardera toute sa cohérence depuis la Vélodyssée jusqu'à la RD3, dans l'axe du Bassin d'Arcachon.

- La zone 1, d'environ 3000 m², restera un espace communal réservé à la nouvelle halle, à l'Office du Tourisme qui sera agrandi et à des parkings.
- La zone 2, d'environ 2 ha sera cédée à un aménageur qui réalisera, après démolition des installations sportives de foot et de tennis, un programme raisonné de logements mixtes (habitat conventionné et accès libre), sous la forme d'îlots (R+1 ou R+2) intégrés à un espace paysager.
- Une voie douce reliera la Vélodyssée à la RD3 dont il faudra sécuriser la traversée en direction du Bassin, via le bois Cazeneuve.
- Les installations et équipements sportifs seront déplacés sur la Plaine de Mouchon et reconstruits à neuf, soit :
 - Foot :
Un terrain de foot en gazon synthétique, un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement engazonnés ; des vestiaires, sanitaires, club house ... seront construits en continuité des locaux existants. Un permis de construire a déjà été déposé pour la réalisation de cet ensemble de locaux. Une concertation est en cours avec la Fédération Française de Football.
 - Tennis :
Quatre courts éclairés, deux terrains de padel et un club-house (situé en zone constructible).
 - Un anneau de course pour les lévriers.
 - Les parkings seront agrandis, aménagés et mutualisés, en respectant la perméabilité du sol et autorisant l'accès au bus.
 - La réalisation d'une piste cyclable dans le prolongement de celle existante est à l'étude pour rejoindre depuis le centre de Cassy, la Plaine des Sports.

➤ **LANTON NORD :**

- Réalisation d'un écovillage au lieu-dit Pichot, dès que l'autorisation d'ouverture à l'urbanisation sera donnée (secteur communal et secteur privé pour une surface d'environ 15 ha).
- Deux tranches de livraisons de logements mixtes (50% conventionnés et 50% libres) sont prévues (à l'horizon 2025 pour la seconde tranche).
- La bande des 50 m jouxtant la forêt et inconstructible sera aménagée en aires sportives.
- Une étude environnementale a été réalisée et est encore en cours.

- La densité sera d'environ 40 hab./ha. Les logements R+1 et R+2 seront répartis en îlots et bénéficieront de lieux de vie paysagés.

➤ **LANTON SUD** :

- **Secteur du Roumingue Sud** : terrain privé acquis par un aménageur avec l'engagement de réaliser :
 - Un pôle santé,
 - Un pôle commercial (implantation d'un petit discount),
 - Un pôle d'habitat mixte (environ 76 logements en R1 et R2) peu densifié (30% de logements conventionnés),
 - Une étude environnementale est en cours,
 - Les deux permis de construire ont déjà été déposés.
- **Secteur Mairie** :
 - Nouvelle Résidence Autonomie (53 logements) augmentant la capacité (+ 15) et le confort de l'ancienne RPA qui sera démolie sous l'égide d'ENEAL.,
 - Construction de 11 logements intergénérationnels (transfert de ceux qui seront démolis aux Chênes Verts), sous l'égide d'ENEAL.
- **Secteur Gare de Lanton** :
 - Le Centre Technique Municipal sera reconstruit et agrandi sur l'ancien site, sous l'égide la Commune,
 - À l'horizon 2027, construction de 32 logements conventionnés (R+1) sur une partie des terrains libérés des Chênes Verts, sous l'égide du bailleur social « Gironde Habitat ».

➤ **AUTRES SUJETS D'ACTUALITE** :

- **Nouvel emplacement des conteneurs** à ordures ménagères étanches et semi-enterrés (près de la Halte de Cassy) :
 Cette nouvelle implantation, pourtant à équidistance des zones construites, a entraîné la constitution d'un collectif de riverains opposés à cette initiative du fait de nuisances diverses (visuelles, sonores, olfactives...).
 Deux réunions en présence de la COBAN ont eu lieu :
 - Le 24/10 sur site
 - Le 25/10 à la Mairie
 ▪ Deux propositions ont été avancées :
 - Maintien avec amélioration du visuel
 - Suppression pure et simple. Le marché dominical devra gérer les déchets.
 - Après un délai de réflexion supplémentaire de 8 jours, le Collectif et la Commune se sont prononcés pour la suppression des conteneurs.
 La COBAN a accepté cet abandon d'un P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) et réalisera les travaux à court terme.
- **Circuits et arrêts de bus de transports scolaires**
 - Réunions le 30/10 et le 09/11 avec les responsables des transports de la COBAN, les Elus et Agents de la Ville de LANTON.
 Présence des parents d'élèves et usagers à la 2^{ème} réunion
 - Règle COBAN en matière de circuits et d'arrêts : 3 kms de l'école. La Municipalité a choisi de maintenir des arrêts à moins de 3 kms (coût : 20 000€ /an).
 - Tous les ans, la COBAN réorganise le circuit de ramassage scolaire en fonction des inscriptions qui ont lieu en Juin.
 - Problème : distorsion entre l'inscription et l'utilisation du service (fréquentation aléatoire des arrêts de bus.
 Dans l'avenir, il faut que l'inscription soit liée à un ENGAGEMENT de la part

- des parents. Rendez-vous en Mai/Juin 2024 avec la COBAN.
- Dans l'immédiat, suppression de deux arrêts de bus par la COBAN (route de BORDEAUX et LE LENAN).
Avantage ; réduction du temps de trajet à 52 mn/
 - BLAGON : considéré comme terminus.
Le contrat de l'accompagnatrice/ (teur) sera reconduit pour BLAGON.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

- La Halte de Cassy est en cours d'achèvement (livraison retardée à cause de l'entreprise HB24 qui est en liquidation judiciaire).
- Même problème pour le retard de livraison de la Cabane des Pêcheurs à TausSAT. Des options de remplacement sont étudiées.
- Les aménagements des avenues BERTHOUD et TEYCHOUERE seront décalés d'un an. Priorité à l'avenue Guy CELERIER avec l'achèvement des travaux des « BELLES de TAUSSAT » et à la route de Blagon pour des raisons de sécurité.
- La Société HB24 qui a construit le bâtiment des Boulistes (HALTE de CASSY) est en liquidation judiciaire, ce qui explique le retard de la livraison prévue en 2023.
- Maison des PECHEURS : le socle est terminé. Livraison courant 2024.
- Le contrat de Conseiller numérique a été renouvelé pour 3 ans : 689 personnes ont bénéficié de son aide en deux ans.

➤ **PROJETS EN COURS d'ETUDE :**

- Centre d'accueil et de Loisirs sans hébergement (ALSH) : une étude est en cours pour la construction d'un bâtiment (ALSH) et d'une ECOLE de MUSIQUE à proximité des Ecoles ou de la Maison des Associations et de la Jeunesse. Le besoin existe (les locaux actuels de l'Ecole de Musique sont en mauvais état).
- Toiture du gymnase à équiper en panneaux photovoltaïques après étude de la structure actuelle.
- Eclairage public : passage progressif au LED et nouvelle sectorisation à l'étude.
- Logements pour les saisonniers : programme à développer. Actuellement, quelques logements mis à disposition mais constamment occupés.
- Etude de faisabilité pour couvrir deux terrains sur les 4 courts de tennis de Mouchon ;
- L'aménagement de l'Esplanade de Cassy sera intégré au PPI (Programme Prévisionnel d'investissements).